Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 065-246500573-20240319-2024_22-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 13/03/2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 41 Nombre de suffrages exprimés : 47 Votes Pour : 47 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Création budget annexe GEMAPI **N° 2024-22**

Présents (41) : GUILBAUD Annie, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, BLASCO Sabine, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, NARS Aline, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian, MILLET Michel.

Absents (15) : GRANGE JB, GISTAU Patrick, VIDAILLET Jocelyne, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), OZUN Benjamin, FOURTINE Didier (excusé), CASCARRE Victor.

Procurations (6) : CAUMONT Marc à DESMARAIS Nadine
SOLANA Michel à RICARD Louis
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
BRUNET André à BLASCO Sabine
BALAGNA Patrice à ESTRADE Pierre
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José

Monsieur olivier CARTAN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

****

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire la proposition de la commission finances de créer un budget annexe « GEMAPI », propre aux opérations de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Ce budget annexe de nomenclature M57, n'aura pas l'autonomie financière.

Il sera créé à la date de la délibération adoptée, les recettes et les dépenses comptabilisées depuis le 1er janvier 2024 sur le budget principal seront transférées au budget annexe par l'émission de titres et de recettes.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires d'approuver cette proposition.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 065-246500573-20240319-2024_22-DE

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, les membres présents et représentés :

- Approuvent la création d'un budget annexe GEMAPI ;
- Mandatent Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU